



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Buffay, Jourdan, Momplot, Pinot. MM Bafoil, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme, M Vaurs.

Absents excusés : MM Barthomeuf, Finaud, Michalon.

Pouvoir : R Finaud à I Allezard
D Michalon à D Bafoil

Secrétaire de séance : Valérie Anglaret

Ordre du jour :

- Participation à la protection sociale complémentaire
- Subventions aux associations
- Tarif location 3 place Jean Garnier
- Divers

PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENATAIRE

A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités auront l'obligation de proposer à leurs agents une participation pour leur complémentaire santé. La commune a le choix entre deux propositions, soit en aidant les agents ayants souscrits des contrats labellisés, soit en souscrivant un contrat collectif après une mise en concurrence par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.

Le choix du contrat collectif a été validé et le conseil municipal décide de prendre en charge la somme de 30 € brut par mois et par agent qui adhéreront au contrat validé par le centre de Gestion.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Isabelle ALLEZARD présente au conseil plusieurs demandes d'aides financières de certaines associations communales. Il propose d'attribuer au titre de l'année 2025 le fond commun aux associations qui en ont fait la demande avant le 31 novembre 2025.

Les pièces montées de la Couze :	200 €	ARAC :	200 €
Les églantines :	200 €	ZumZum Ardes :	200 €
L'Ardoisienne:	200 €	La team benben :	200 €
Hard moto :	200 €	Ardes Loisirs Créatifs :	200 €
Le club Mercoeur :	200 €	Ardes multisports :	200 €
Société de pêche :	200 €	Coopérative scolaire :	200 €
Les p'tits loups du Cézallier :	200 €	Ardes plastiques :	200 €
La Saint Simon :	200 €	A.A.E.A :	200 €
Amicale des Sapeurs Pompiers :	200 €		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions ci-dessus aux associations qui ont fourni leur bilan d'activité et leur bilan financier pour l'année 2025.

TARIF LOCATION 3 PLACE JEAN GARNIER

Depuis le 1^{er} septembre, Maître RONGY, Notaire a loué les locaux situés 3 Place Jean GARNIER pour installer son étude. Aujourd'hui il souhaite louer l'étage du bâtiment afin de disposer d'espace de rangement et de stockage. Un avenant au bail sera établi et le loyer est fixé à 250.00 € mensuel à compter du 1^{er} janvier.

POINTS DIVERS

Travaux : Les travaux de réfection de voirie, la mise en place des zones 30 et la pose des rideaux à l'école sont prévus dans les prochains jours. Reste à régler les problèmes de reprise du chantier de la Halle du Marché aux veaux.

Local chasse : Jacques THERME a demandé une estimation pour le local chasse. A suivre

Colis de Noël : Comme chaque année les élus vont distribuer aux aînés des colis de fin d'année, cette distribution commencera la semaine prochaine.

Cérémonie des vœux 2026 : La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à la salle voûtée.

La séance est levée à 19 h 30.